

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Office National des Forêts.....
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 78 Rue Route de Moutte - BP 578.....
 Commune Fort de France.....
 Code postal 97207.....
 Nature des activités : Établissement public à caractère industriel et commercial, le cas échéant chargé d'animation du Plan national d'actions pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles sur la période du 5 avril 2022 au 4 avril 2026.
 Qualification : PNA animé à l'échelle des Antilles françaises par une équipe de 3 animateurs, dont un coordinateur interrégional, une animatrice territoriale pour la Guadeloupe et Saint-Martin, et un animateur territorial pour la Martinique (cf. Liste personnes habilitées en Annexe)

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Iguana delicatissima Iguane des petites Antilles	Indéterminée	Des spécimens des deux sexes, adultes et juvéniles seront manipulés. Des interventions sur des spécimens morts ou des œufs sont possibles dans le cas de découverte de cadavre et dans le cas de découverte de nids détruits
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input checked="" type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : cf. détails dans le dossier de demande de dérogation.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : Sac en tissu lors des opérations.CMR.....

Pour les cas de détresse, après diagnostic et sur décision d'un vétérinaire, transfert le cas échéant d'individus en détresse vers un centre de

soins détenteur d'un certificat de capacité, pour soins avant relâché.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser : Perche télescopique munie d'un noeud coulant
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) : cf. détails dans le dossier de demande de dérogation :
marquage externe (feutre) et sous-cutané (transpondeur)

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :
Destruction des œufs Préciser :
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser : Les spécimens retrouvés morts seront le cas échéant transportés vers un centre de destruction agréé (équarissage).

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : Capture à la perche télescopique munie d'un noeud coulant

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :
Formation continue en biologie animale Préciser : Personne formées et habilitées dans le cadre des actions prévues du Plan
Autre formation Préciser : National d'Action pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : 1er janvier 2023 au 4 avril 2026
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Guadeloupe, Saint-Martin, Martinique
Départements :
Cantons :
Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : cf. détails dans le dossier de demande de dérogation : les actions prévues sont inscrites dans le Plan National d'Action pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Rapports de mission accessibles en ligne sur la page :
<https://www.iguanes-antilles.org/publications-rapports>

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Rapports de mission des actions réalisées (CMR, études génétiques, études télémétriques)

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Fort de France
le 1er septembre 2022

Votre signature



Nicolas PARANTHOËN